

CONSEIL MUNICIPAL DE BERNAC-DEBAT

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2022

Liste des présents : 12

Absents excusés : DOUBLET Cédric (procuration SOULIE Anne) UNTERNEHR Lilian

Secrétaire de séance : SARRAMEA Nicole

ORDRE DU JOUR :

🚦 Approbation du compte rendu de la séance du 15 septembre 2022

🚦 Débat sur les dépenses d'énergie

La fin de l'année 2021 a été marquée par une hausse spectaculaire du prix de l'énergie, s'expliquant par la relance économique faisant suite aux périodes de confinement successives. En effet, la forte demande en énergie qui s'en est suivie a généré une importante tension sur les marchés et, en suivant, une augmentation constante des prix.

Ces perturbations des marchés se sont également accrues avec le conflit ukrainien, qui a généré des problèmes d'approvisionnement, et notre incapacité à mobiliser d'autres sources d'énergie (nucléaire notamment).

En 2023, les prix des marchés du gaz et de l'électricité seront de 10 fois supérieures à ceux de 2020.

Malgré les mesures mises en place par le Gouvernement pour faire face à l'augmentation des coûts de l'énergie, un impact significatif sur les dépenses de fonctionnement est à prévoir.

D'après les estimations du SDE65, les augmentations de coût de consommation énergétique pour 2023 sont les suivantes :

Gaz

Après une augmentation de l'ordre de 100 % en 2022 (par rapport à 2021), le prix de 2023 sera encore en augmentation de 20 % environ par rapport à 2022.

Electricité

Les derniers arbitrages sur l'écrêtement ARENH et la nécessité d'acheter un complément d'énergie sur le marché n'étant pas encore connus, seule une estimation a été réalisée.

Après une augmentation de l'ordre de 40 % environ en 2022 (par rapport à 2021), les prix connaîtront une nouvelle hausse en 2023, qui peut être estimée entre 50 et 80 %.

Il s'agit de limiter au maximum l'impact sur les finances communales afin de ne pas grever ses capacités d'investissement et le recours à une hausse d'impôts.

Face à cette situation, la Commune de Bernac-Debat doit s'engager dans des actions visant à réduire ses consommations et d'accélérer ainsi son action en faveur de la transition écologique.

Il convient donc d'adopter un plan d'actions promouvant notamment la lutte contre les gaspillages et la sobriété énergétique.

1. Economiser et maîtriser les consommations au sein des bâtiments communaux

Baisser de 1°C la température, c'est 7% d'énergie en moins.

Des actions de sobriété doivent donc être mises en place dans les bâtiments publics.

1-1 Régulation des températures.

Les préconisations gouvernementales portent sur les températures suivantes :

- 19°C : température maximale,
- 16°C : température la nuit quand les bâtiments ne sont plus occupés,
- 8°C lorsque le bâtiment est fermé plus de 3 jours.

1-2 Réduction de l'eau chaude sanitaire

- Réglage de la température des ballons d'eau chaude à 55°C.
- Réduire l'utilisation de l'eau chaude sanitaire de la salle des fêtes : désactivation du STYX.

1-3 Réduction du chauffage de la salle des fêtes

1-4 Assurer la maintenance des équipements

- Contrôle réguliers des équipements et de leur fonctionnalité.
- Réflexion sur la mise en place de dispositifs intelligents pour mieux gérer l'énergie (système d'automatisation et de contrôle des bâtiments (BACS) qui permettrait de réduire de 20% le gaspillage énergétique.

1-5 Poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments publics

- Rénovation énergétique du bâtiment Mairie par le changement des menuiseries et la rénovation de son éclairage,
- Rénovation de l'éclairage de l'école : toutes les ampoules actuelles seront changées par des ampoules à led.

1-6 Réflexion sur l'installation de panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments publics.

Exemple : à l'occasion de la rénovation du bâtiment sur la place de la Mairie. L'installation de panneaux sur la toiture permettrait d'alimenter ce bâtiment mais également celui de la Mairie.

2. Gérer l'éclairage public

2-1 La consommation d'électricité liée à l'éclairage public représente en moyenne 30% des dépenses d'électricité.

La Commune de Bernac-Debat n'a pas attendu 2022 pour agir. En effet, un programme d'investissement et de modernisation de l'éclairage public de 120 000 €a été initié et permettra à terme de remplacer tous les points lumineux de la Commune.

Une piste de réflexion pour réduire la facture énergétique est l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit.

Toutefois pour les communes ayant entièrement rénové leur éclairage public par des appareils à led pilotables, le SDE préconise une réduction de puissance de 80% en milieu de nuit et non l'extinction complète.

En effet une rénovation complète de l'éclairage public, assortie d'une diminution drastique en milieu de nuit, conduit à diviser sa facture énergétique par 4 ou 5 ; alors que la simple extinction ne la divise que par 2.

Notre programme de rénovation de l'éclairage public ne sera finalisé qu'en 2024 en raison du retard pris sur la réalisation de la 3^{ème} tranche du programme et de notre souhait de réaliser l'enfouissement de nos réseaux (une 1^{ère} tranche sera réalisée en 2023 et la seconde en 2024).

De plus, si l'on prend en compte les problèmes de sécurité, notamment liées à la circulation routière dans la traversée de notre village, il est décidé pour le moment de ne pas éteindre l'éclairage public. Une demande de réduction de l'intensité lumineuse sur les points déjà rénovés sera demandée au SDE.

3. Communiquer

3-1 Les actions du plan ciblent les comportements des utilisateurs, agents et usagers du service public. Des solutions simples et rapides peuvent être mises en place et avoir de bons résultats ; elles nécessitent cependant l'implication des utilisateurs. Aussi, une campagne de sensibilisation et de communication auprès des utilisateurs (agents et public utilisateurs des installations et locaux communaux) sera conduite.

3-2 Communiquer auprès des particuliers sur les aides dont ils peuvent bénéficier et sur les dispositifs leur permettant d'améliorer la performance énergétique de leur habitation :

- Rappel des aides : chèque énergie, Franc'Rénov le service public pour la rénovation de l'habitat, Prime Rénov
- Au niveau local : OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), Prime air bois...

Une balade thermographique est organisée le 9 décembre 2022 à Bernac-Debat : animation proposée par le CPIE de Bigorre sur proposition de la CA TLP, permettant de sensibiliser les habitants sur les déperditions de chaleur de leurs habitations.

 Débat d'orientations budgétaires 2023.

La réalisation des travaux suivants seront étudiés dans le cadre de la préparation budgétaire 2023

-Travaux de voirie :

- réfection du revêtement de voirie pour le chemin du castérier et la rue de l'Adour
- enfouissement des réseaux 1ère tranche : de la Poste jusqu'au pont du Caparrieu pour 2023 ; la 2ème tranche (pont du Caparrieu jusqu'à l'école) devrait être réalisée en 2024
- réalisation d'une plateforme forestière à la demande de l'ONF pour l'entretien des parcelles (sur la route de Barbazan Dessus).

- Réflexion pour les terrains communaux destinés à la vente pour 2023 : réalisation des études préalables.

-Etude de maîtrise d'œuvre sur le bâtiment jouxtant la mairie. Une première tranche pourrait porter sur la rénovation du bâtiment en "clos, couvert". Il a été demandé à l'ADAC de réactualiser l'étude déjà réalisée

sur le bâtiment. Il leur a été demandé de réfléchir sur la possibilité de rendre ce bâtiment autonome du point de vue énergétique ou en tout cas de s'en approcher.

-Réfection des peintures du réfectoire de l'école.

Délibérations

- Modifications des statuts du Syndicat Départemental d'Energie

Le Conseil municipal doit se prononcer afin d'approuver les nouveaux statuts du SDE65 dans un délai de trois mois après leur notification.

Les quatre modifications des statuts sont :

- les infrastructures de recharge de véhicules électriques
- la production d'énergie renouvelable
- les feux tricolores
- prestations en faveur de personnes morales extérieures.

Vote à l'unanimité

- Classement des voies communales

Les tableaux de classement des voies communales et places publiques ont été mis à jour par le Conseil Municipal.

Les tableaux récapitulent le classement :

- voies communales (linéaire de 4950m)
- les places publiques ($1985\text{m}^2/5 = 397\text{m}$)

C'est la longueur totale de voirie qui s'élèvent à 5347m, qui sera en prise en compte pour le calcul de la dotation globale de fonctionnement.

Vote à l'unanimité

- Autorisation de mandatement des investissements avant le vote du budget 2023.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Mme le Maire dans l'attente du vote du budget primitif 2023 à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement à la section d'investissement du budget de l'exercice 2022, soit 30 905€.

| Opérations | Libellé | BP 2022 | 25% | Proposition affectations |
|-------------------|-----------------------------|----------------|------------|---------------------------------|
| 24 | Travaux électricité/école | 55 000 | 13 750 | 9 810 |
| 17 | Achat de matériel de voirie | 1 100 | 275 | 1 100 |
| | TOTAL | | | 10 910 |

Vote à l'unanimité.

Questions diverses.

- Information sur la sortie du SPANC de l'Adour.

Pour pouvoir sortir du SPANC il faut que les six communes du SPANC qui appartiennent aussi à la CATLP (à savoir Bernac-Debat, Bernac-Dessus, Horgues, Momères, Vielle-Adour et Salles-Adour) quittent en même temps le SPANC pour intégrer le service d'assainissement non collectif de la CA TLP. Le SPANC a été informé de notre volonté. Le Conseil Syndical du SPANC de l'Adour doit se prononcer en décembre sur cette demande.

- SCOT de la CATLP - réponse du service opérationnel.

Le service de la planification urbaine de la CA TLP a été saisi de notre désaccord sur la proposition de classement de la commune dans l'armature territoriale.

Il nous a été répondu que compte tenu des caractéristiques de notre commune, de ses prévisions d'évolution notamment démographique, ce classement se justifiait (classement en commune relais).

Nos arguments n'ayant pas été entendus pour reclassement en commune de proximité, une nouvelle saisine de ce service sera faite.

- Information sur la Convention Territoriale Globale.

Une nouvelle convention avec la CAF concernant le centre de Loisirs a été établie. Cette convention prévoit un élargissement du périmètre de la convention, ainsi que des objectifs de la CAF en terme d'accès aux services Les aides jusque là perçues par le SIVOS et qui sont versées désormais à notre prestataire pour l'animation du centre de loisirs doivent être pérennisées.

- Animation pour le 3ème âge.

Il a été décidé de reconduire la distribution des colis pour les séniors. La distribution se fera le week-end du 7 janvier 2023.

Il est convenu de réfléchir à une animation pour le printemps.

- Election départementale partielle.

Suite à l'annulation des élections départementales sur le canton du Moyen Adour, de nouvelles élections seront organisés le 5 et 12 février 2023.

La séance est levée à 21H.